Typologie et surface des forêts du Parc national de forêts

Le Parc national de forêts

95 % de taux de boisement

L'aire optimale d'adhésion du Parc national affiche **un taux de boisement de 53 %**, tandis que le Cœur du Parc national atteint un impressionnant **95 % de couverture forestière**.

92 % de forêts publiques

L'aire optimale d'adhésion du Parc national de forêts compte **63 % de forêts publiques** et 37 % de forêts privées, contre **92 %** et 8 % dans le Cœur.

92 % de forêts feuillues

L'aire optimale d'adhésion du Parc national de forêts comprend **85 % de forêts feuillues**, contre **92 % dans le Cœur** du Parc national.

La forêt française

La forêt française grandit

Les forêts métropolitaines couvrent actuellement 17,5 millions d'hectares, soit près d'un tiers (32 %) du territoire national. **Depuis 1840, la surface forestière a presque doublé**, témoignant d'une progression significative. Cette tendance est la même à l'échelle européenne : entre 1990 et 2010, la surface forestière moyenne de l'Union européenne a augmenté de 11 millions d'hectares (soit une hausse de près de 10 %), grâce notamment à l'expansion naturelle et aux efforts de boisement. Avec 10 % de la surface boisée européenne, la France se classe au quatrième rang des pays les plus forestiers du continent, derrière la Suède, la Finlande et l'Espagne.

La forêt française est principalement privée

En France, **75 % des forêts appartiennent à des propriétaires privés**, ce qui en fait un des pays européens où la proportion de forêts privées est la plus élevée (40 % en moyenne en Europe). 25 % des forêts sont donc publiques, réparties entre les forêts domaniales (appartenant à l'État et gérées par l'Office national des forêts) et les forêts des collectivités (appartenant principalement aux communes, mais aussi à d'autres collectivités territoriales). La gestion de l'ensemble des forêts françaises est encadrée par le Code forestier.

La forêt française est d'abord feuillue

D'après les données de l'IGN, les surfaces forestières françaises sont majoritairement composées de feuillus, ceux-ci représentant 67 % de la superficie forestière (10,3 millions d'hectares).

La forêt française est diverse

La forêt française se distingue par une importante **diversité écologique** : diversité des conditions pédoclimatiques, diversité des essences (190 espèces d'arbres, feuillus ou résineux), diversité des types de peuplements forestiers (pur ou mélangé) et diversité des structures (futaie régulière ou irrégulière, taillis).

Le Parc national de forêts : un territoire d'exception

Créé en 2019, le Parc national de forêts est le plus récent des onze parcs nationaux français. Il est dédié à la connaissance, la préservation et la valorisation des forêts feuillues de plaine. Ainsi, **85 % des forêts de l'aire optimale d'adhésion du Parc national de forêts sont des forêts feuillues**. Le choix de protéger les écosystèmes de forêts feuillues de plaine est pertinent du fait de la place prépondérante des essences feuillues dans la forêt française.

Le territoire du Parc national de forêts se distingue par un **fort taux de boisement** puisque 53 % de sa superficie totale (i.e. 128 207 ha) est forestière, avec une **prédominance de forêts publiques qui représentent 63 % de sa surface forestière**. Ce taux de boisement atteint même **95 % dans le Cœur** du Parc national de forêts (i.e. 53 676 ha).

Un taux de boisement exceptionnel

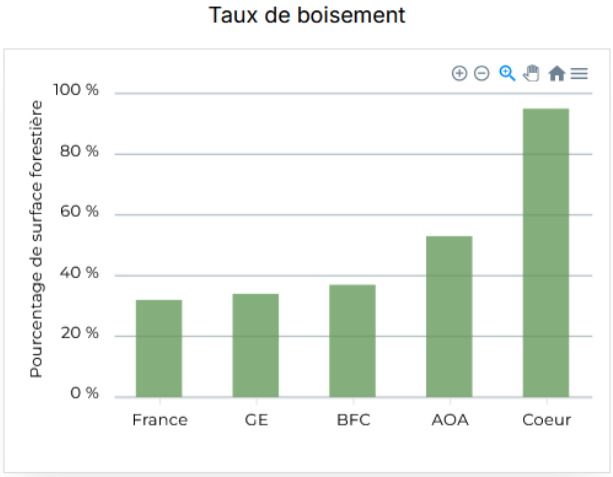

GE = Région Grand Est, BFC = Région Bourgogne-Franche-Comté, AOA = Aire optimale d'adhésion du Parc national de forêts, Cœur = Cœur du Parc national de forêts

Le Parc national de forêts se distingue par une couverture forestière exceptionnelle. Dans son Cœur, la forêt s'étend sur 53 676 hectares, couvrant ainsi **95 % de sa superficie**. À l'échelle de l'aire optimale d'adhésion du Parc national, ce sont 128 207 hectares de forêts qui représentent **53 % de sa surface**. Ces chiffres contrastent nettement avec la moyenne nationale, où le taux de boisement est de 32 % du territoire (soit 17,5 millions d'hectares de forêts).

La Région Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté se classent respectivement au 4ème et 5ème rang des régions administratives les plus boisées de France, avec des surfaces forestières de 1 977 000 hectares et 1 775 000 hectares. Leurs taux de boisement proches de la moyenne nationale, soulignent encore davantage le caractère remarquable du territoire du Parc national en matière de couvert forestier.

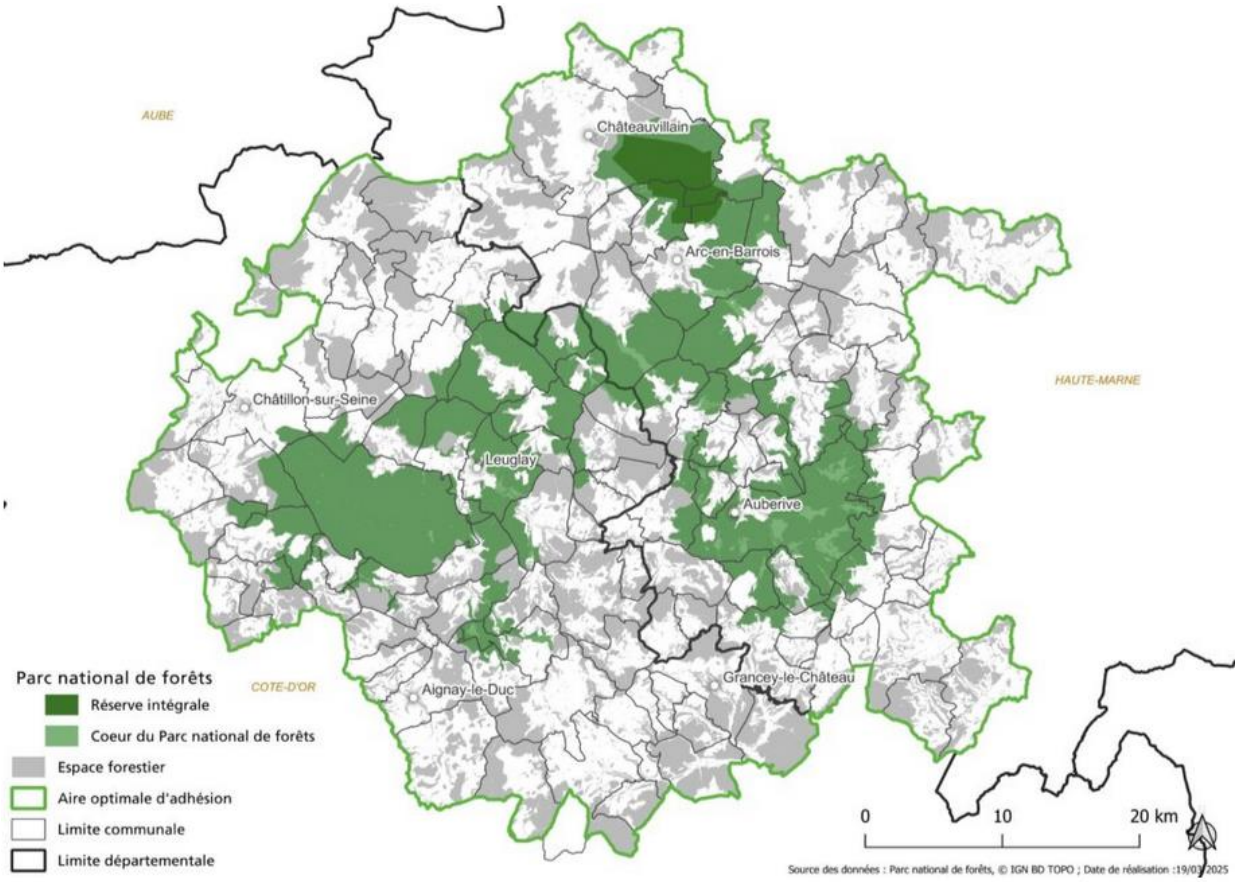

Une place prépondérante des forêts publiques

Sur le territoire du Parc national de forêts, les forêts publiques couvrent 81 026 hectares, ce qui représente **63 % de sa surface forestière totale** (24 % de forêts domaniales et 39 % de forêts communales). Cette proportion atteint un niveau unique dans le Cœur du Parc national, où **92 % des espaces forestiers sont publics**, soit 53 676 hectares. Ces chiffres sont l'inverse de ce qui est observable à l'échelle nationale où 75 % des forêts sont privées.

Proportion de surface forestière publique

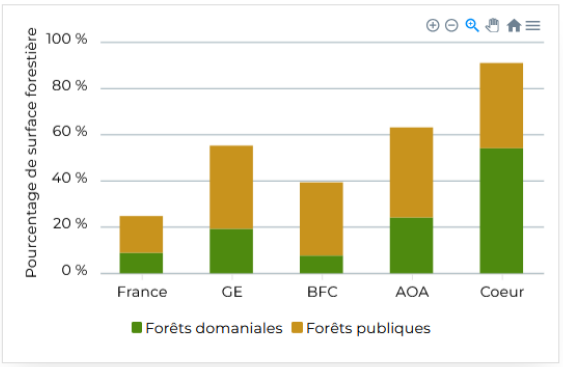

GE = Région Grand Est, BFC = Région Bourgogne-Franche-Comté, AOA = Aire optimale d'adhésion du Parc national de forêts, Cœur = Cœur du Parc national de forêts

Proportion de surface forestière privée

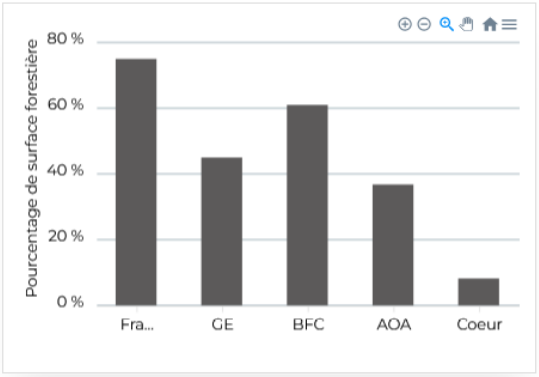

La région Grand Est fait figure d'exception en France, avec seulement 45 % de forêts privées, contre une majorité de forêts publiques. La Région Bourgogne Franche Comté se classe 2ème au niveau national avec 39 % de forêts publiques sur son territoire.

GE = Région Grand Est, BFC = Région Bourgogne-Franche-Comté, AOA = Aire optimale d'adhésion du Parc national de forêts, Cœur = Cœur du Parc national de forêts

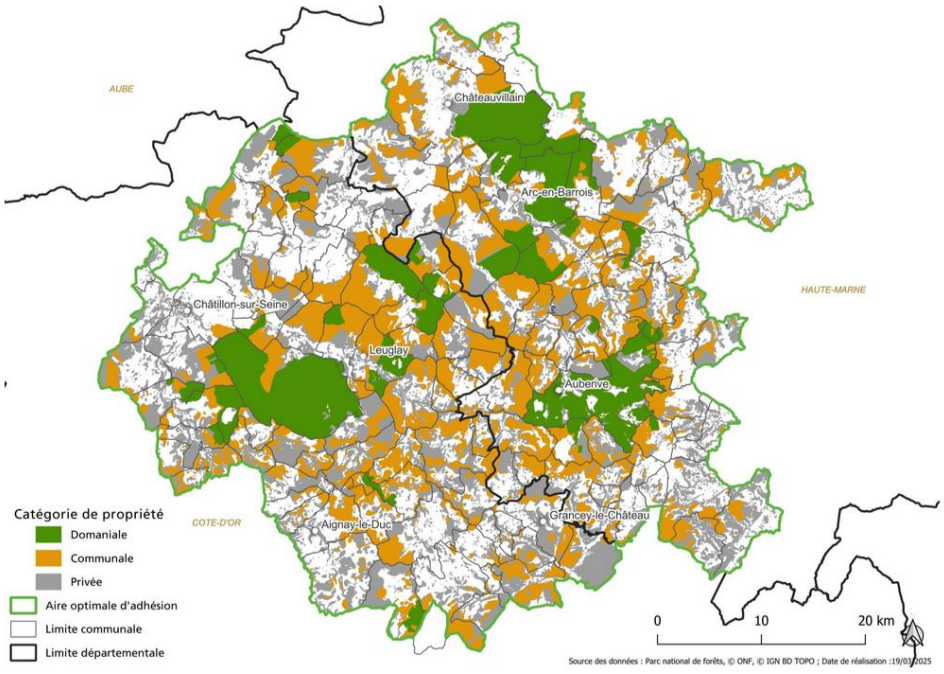

Des forêts feuillues de plaine

Le Parc national de forêts a pour vocation de **protéger les forêts feuillues de plaine**. Ses forêts, tant en Cœur que dans son aire optimale d'adhésion sont logiquement principalement constituées de feuillus.

Les **feuillus occupent 85 % de la surface forestière** de l'aire optimale d'adhésion, contre seulement 5 % pour les résineux. Les forêts mixtes couvrent 10 % des surfaces forestières.

Proportion de surface forestière par type de peuplement

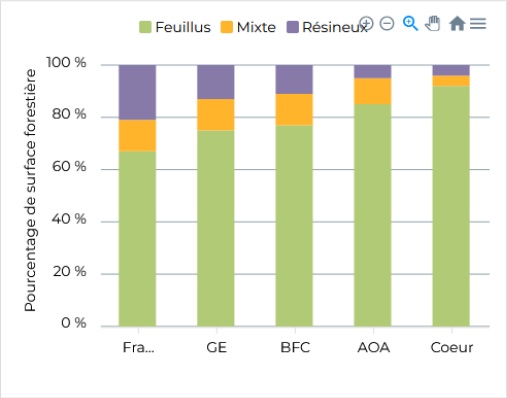

GE = Région Grand Est, BFC = Région Bourgogne-Franche-Comté, AOA = Aire optimale d'adhésion du Parc national de forêts, Cœur = Cœur du Parc national de forêts

Dans le Cœur, les **forêts feuillues représentent jusqu'à 92 % des surfaces forestières**. Cette répartition est représentative des deux régions concernées, la Grande Est (76 % de feuillus) et la Bourgogne-Franche-Comté (77 %), où la dominance des feuillus est plus marquée qu'au niveau national (67 %).

Les **peuplements exclusivement résineux sont minoritaires sur le territoire, ne représentant que 5 % des forêts**, contre 11 % en Bourgogne-Franche-Comté et 13 % en Grand Est. Quant aux peuplements mixtes, leur proportion est similaire au niveau national (12 %), que ce soit sur le territoire du Parc national (9 %) ou dans les deux régions (12 %).

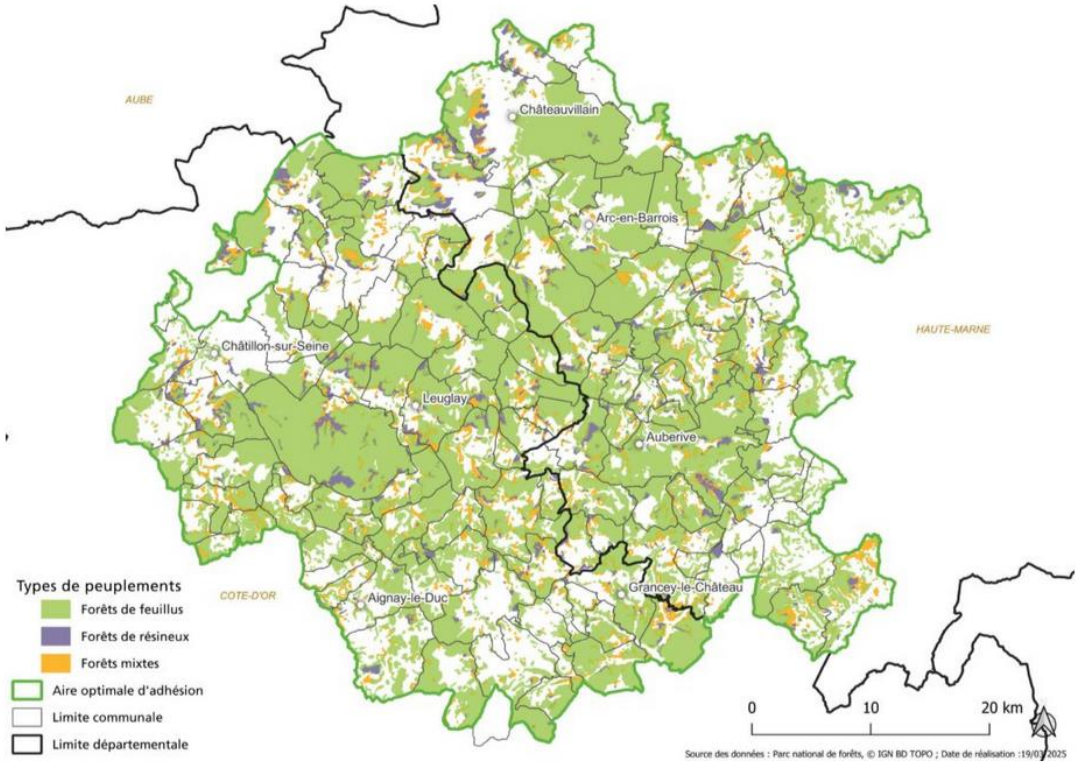

Source de données

Les données sur le territoire du Parc national de forêts ont été déterminées à partir des couches géographiques des forêts fournies par l'IGN (BD TOPO) et l'ONF.

Les moyennes nationales et régionales sont issues de données collectées dans le cadre de l'inventaire forestier national – https://inventaire-forestier.ign.fr/

Périmètre de l'observatoire des forêts

Un parc national est composé de deux parties : le **Cœur** réglementé et le territoire de projet, appelé **aire d'adhésion**. Le territoire hors cœur des communes non adhérentes ne figure pas dans le Parc national. Toutefois, comme les communes non adhérentes peuvent choisir d'adhérer progressivement, il a été retenu pour le présent observatoire de distinguer seulement (1) le **Cœur réglementé** et (2) **l'aire optimale d'adhésion** (AOA) couvrant le territoire de 127 communes. Ce choix permet de suivre des dynamiques de long terme à l'échelle de l'ensemble du territoire. Le périmètre géographique de mesure des indicateurs de l'observatoire restera stable dans la durée.

Bibliographie et ressources utiles

- https://inventaire-forestier.ign.fr/spip.php?article837
- https://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/IF31.pdf
- https://inventaire-forestier.ign.fr/spip.php?article1115
- https://www.touteleurope.eu/agriculture-et-peche/forets-et-surfaces-boisees-en-europe/
- https://www.ign.fr/reperes/foret-privee-vs-foret-publique-qui-appartient-la-foret-francaise
- https://inventaire-forestier.ign.fr/spip.php?rubrique70=
- https://foret.com/2024/05/31/foret-europe-chiffres/
- https://forest-observatory.ec.europa.eu/
- https://foret.ign.fr/mon-territoire?categorieTerritoire=RAD13&codeTerritoire=Grand%20Est&categorieCompare=RAD13&codeCompare=Grand%20Est
- https://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/memento_2024.pdf